

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2020

SGAM MALAKOFF HUMANIS



**malakoff
humanis**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE • ÉPARGNE

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Synthèse	4
A. Activité et résultats	7
A.1. Activité	7
A.2. Résultats de souscription	12
A.3. Résultats des investissements	14
A.4. Performance des autres activités	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales	19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA)	28
B.4. Contrôle interne	32
B.5. Fonction d'audit interne	35
B.6. Fonction actuarielle	37
B.7. Sous-traitance	38
B.8. Autres informations.....	39
C. Profil de risques	40
C.1. Risque de souscription	40
C.2. Risque de marché	46
C.3. Risque de contrepartie	55
C.4. Risque de liquidité	57
C.5. Risque opérationnel	58
C.6. Autres risques importants.....	60
D. Valorisation	61
D.1. Valorisation des Actifs	61
D.2. Valorisation des provisions techniques	68
D.3. Valorisation des autres passifs	76
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	82
D.5. Autres informations	82
E. Gestion du capital	83
E.1. Fonds propres	83
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR)	92
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	100
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	100
E.5 Non-respect du MCR et du SCR	100
E.6 Autres Informations	100
Annexes : Les états quantitatifs	101

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19, le Groupe Malakoff Humanis s'est mobilisé pour accompagner ses clients en difficultés (retraités, assurés, entreprises, branches professionnelles) et soutenir, à travers ses actions sociales et sociétales, les personnes les plus fragilisées engageant un montant total de 368 M€.

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 119,8 M€ au 31 décembre 2020 contre 6 559,3 M€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de - 6,7 % en lien avec les effets de la crise sanitaire Covid 19 (chômage partiel, licenciements, exonérations et des résiliations).

Le résultat d'exploitation récurrent s'améliore néanmoins en 2020 du fait des effets bénéfiques des mesures structurelles engagées ces dernières années, qui confirme la trajectoire du plan stratégique avec une baisse très marquée des charges d'exploitation et une amélioration de la marge technique en Santé Collective (hors effet COVID), moins marquée en Prévoyance avec une sinistralité Décès et des Arrêts de Travail toujours défavorable.

La politique d'investissement et le pilotage des produits financiers ont permis de maintenir le taux de rendement comptable des actifs, malgré la baisse des taux constatée en 2020.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Elle est composée des entités affiliées du Groupe : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription (hors mesures transitoires sur les provisions) de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 385,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 2 318,8 M€ en 2019.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 545,9 M€ au 31 décembre 2020 contre 2 593,1 M€ en 2019, la baisse s'explique notamment par une baisse des expositions actions suite à des réallocations.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie est, au 31 décembre 2020, de 223,4 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis, contre 233,0 M€ en 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel de la SGAM Malakoff Humanis est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 201,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 212,9 M€ en 2019.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 28 397,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 26 998,4 M€ en 2019.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Au 31 décembre 2020, le Groupe applique les mesures transitoires sur les engagements techniques pour les entités suivantes : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance et y compris la prise en compte des mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis est de 20 590,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 19 091,4 M€ en 2019.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques y compris mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 8 359,7 M€ au 31 décembre 2020 contre 8 706,7 M€ en 2019. La diminution des fonds propres s'explique principalement par des pertes financières et techniques en 2020.

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital en tenant compte des mesures transitoires pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 118,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 2 754,1 M€ en 2019.

Ainsi, le taux de solvabilité du Groupe Malakoff Humanis pour 2020 s'élève à 268 % (206 % sans la prise en compte des mesures transitoires) contre 316 % (226 % sans la prise en compte des mesures transitoires) en 2019.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

Le rapprochement en 2018 des deux Groupes Malakoff Médéric et Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Pour renforcer le lien entre les deux groupes, une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis régie par le Code des Assurances a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Pour simplifier les structures du Groupe Malakoff Humanis, les deux groupes prudentiels issus des deux groupes ont été dissous en 2019, les entités assurantielles sont donc affiliées directement à la SGAM Malakoff Humanis.

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit International
Malakoff Humanis Prévoyance	x	x			
IPSEC			x		
INPR		x			
CAPREVAL	x				
Mutuelle Malakoff Humanis	x	x			
Malakoff Humanis Nationale			x		
Radiance Mutuelle			x		
Mutuelle Renault	x				
Energie Mutuelle				x	x
CMAV	x				
QUATREM	x				
AUXIA	x				
Malakoff Humanis Assurances			x		
MH Retraite Supplémentaire		x			
AUXIA Assistance	x				
SGAM Malakoff Humanis	x	x			

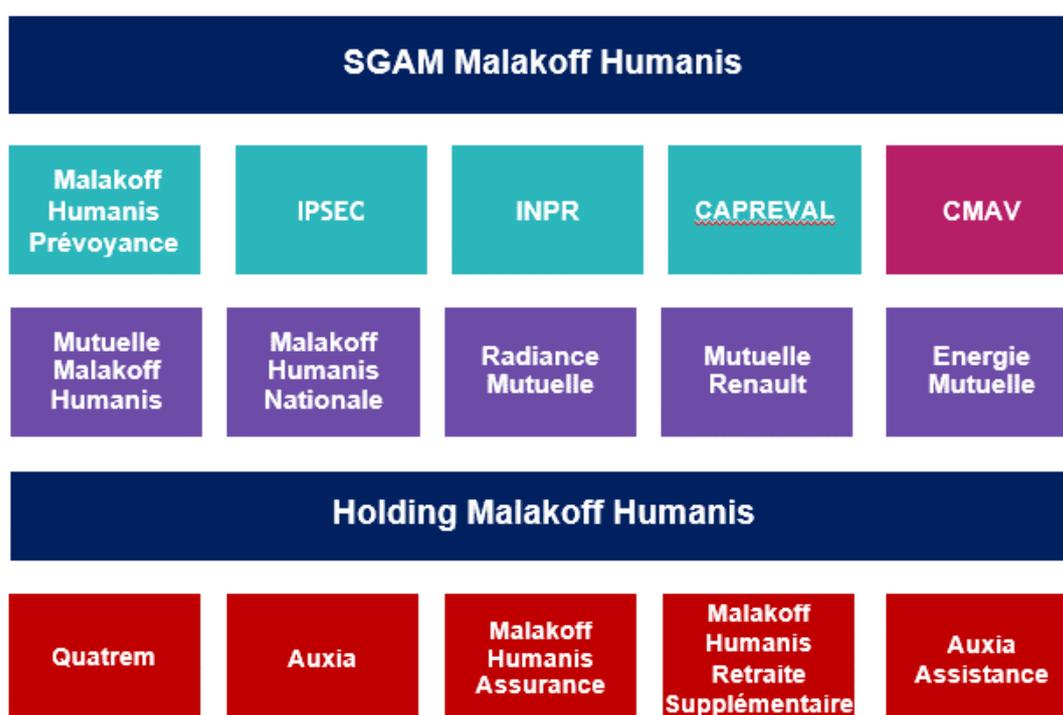
Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen ;
- PRIMAUDIT International, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris.

A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, la SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2020. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.

Les membres affiliés du groupe prudentiel exercent une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvre les risques santé, prévoyance et épargne. D'autres types d'activité, tels que courtage, holding, gestion d'actifs, ou gestion santé sont également intégrés dans le périmètre de combinaison.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie.

La société d'assurance mutuelle

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite.

- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Assurances (MHA), société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes.

Au cours de l'année 2020, la Mutuelle MEDICIS a intégré le groupe Malakoff Humanis, son affiliation à la SGAM est effective à compter du 1^{er} janvier 2021 et elle sera donc intégrée dans les comptes de la SGAM en 2021. La mutuelle Médicis (Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services) exerce une activité dédiée à la retraite supplémentaire et assure deux régimes de retraite en points.

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

En M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux		
	RÉEL 2019	RÉEL 2020	Evolution 2019 /2020 %
Malakoff Humanis Prévoyance	3 662,1	3 397,5	-7,2%
IPSEC	150,8	137,1	-9,1%
INPR	53,3	51,6	-3,1%
CAPREVAL	10,5	9,9	-5,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	491,8	518,6	5,5%
Malakoff Humanis Nationale	182,4	178,6	-2,1%
Radiance Mutuelle	76,5	79,1	3,5%
Mutuelle Renault	63,5	64,3	1,3%
Energie Mutuelle	33,2	38,4	15,7%
CMAV	8,5	6,0	-29,5%
QUATREM	1 630,7	1 462,9	-10,3%
AUXIA	253,1	238,1	-5,9%
Malakoff Humanis Assurances	52,2	51,7	-0,9%
MH Retraite Supplémentaire	47,7	24,7	-48,2%
AUXIA Assistance	13,3	12,7	-4,2%
R2E	32,1	-	-100,0%
Retraitement de combinaison (*)	-202,4	-151,4	
SGAM Malakoff Humanis	6 559,3	6 119,8	-6,7%

(*) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Les parts représentant 50 % de la société R2E ont été cédées à Axa France Vie en avril 2020. En conséquence la société R2E n'est plus consolidée dans les comptes du Groupe à compter de 2020.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés des entités assurantielles entrant dans le périmètre arrêtés au 31 décembre 2020.

A.1.3. LES ACTIVITES 2020 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 85% du portefeuille en 2020.

Chiffre d'affaires - comptes sociaux					
En M€	RÉEL 2019	RÉEL 2020	Santé	Prévoyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 662,1	3 397,5	1 847,5	1 517,0	33,0
IPSEC	150,8	137,1	76,1	61,0	-
INPR	53,1	51,6	20,6	31,0	-
CAPREVAL	10,5	9,9	5,9	4,0	-
Mutuelle Malakoff Humanis	491,8	518,6	518,6	-	-
Malakoff Humanis Nationale	182,4	178,6	175,6	3,0	-
Radiance Mutuelle	76,4	79,1	79,1	-	-
Mutuelle Renault	63,5	64,3	64,3	-	-
Energie Mutuelle	33,2	38,4	37,1	1,3	-
CMAV	8,5	6,0	-	1,0	5,0
QUATREM	1 630,7	1 462,9	855,9	471,0	136,0
AUXIA	253,1	238,1	-	238,1	-
Malakoff Humanis Assurances	52,2	51,7	22,0	28,7	1,0
Malakoff Humanis Ret. Supplémentaire	47,7	24,7	-	-	24,7
AUXIA Assistance	13,3	12,7	-	12,7	-
Autres *	-170	-151,4	0,3	-0,3	-
SGAM Malakoff Humanis	6 559,3	6 119,8	3 703,0	2 368,5	199,7

* Retraitements de combinaison et entité non-affiliée à la SGAM en 2019.

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 119,8 M€, en baisse de 6,7% par rapport à 2019 (6 559,3 M€), sous l'effet notamment des impacts cumulés de la crise sanitaire et des résiliations.

Concernant les institutions de prévoyance du Groupe, on constate une baisse du chiffre d'affaires sous les effets de la crise sanitaire (notamment les effets du chômage partiel) et des résiliations à l'initiative de l'assureur en lien avec la politique de restauration de la marge du Groupe.

La progression du chiffre d'affaires de la Mutuelle Malakoff Humanis provient de la prise en compte de la substitution de la mutuelle MIEL (48 M€) compensant un niveau important de résiliation et les impacts de la crise Covid (4 M€). Pour les autres mutuelles, le chiffre d'affaires augmente légèrement par rapport à 2019 porté par le développement.

La CMAV a un chiffre d'affaires en baisse en raison en moindre versements en Epargne, dans un contexte de crise sanitaire et économique.

Pour les filiales, le chiffre d'affaires est en baisse également, impacté par les effets de la politique de restauration de la marge et de la crise sanitaire (chômage partiel et moindre activité pendant le confinement).

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité principalement en France métropolitaine.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Le chiffre d'affaires total présenté ci-dessus selon la maille de définition de la stratégie de Malakoff Humanis se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

en M€	Montant		Evolution	
	2019	2020	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 028,3	4 776,8	-251,5	-5,0%
Santé similaire à la vie	105,0	103,0	-2,0	-1,9%
Non vie	13,3	12,7	-0,6	-4,5%
Vie	1 414,0	1 227,0	-187,0	-13,2%
Chiffres d'affaires	6 559,3	6 119,8	-439,5	-6,7%

Le chiffre d'affaires de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2020 est de **6 119,8 M€** pour les activités assurantielles contre 6 559,3 M€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de -6,7% (- 439,5 M€).

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	3 662,1	3 397,5	2 933,0	2 746,5	5,0	15,0	724,0	636,0		
IPSEC	150,8	137,1	117,8	105,1	-	-	32,9	32,0		
INPR	53,1	51,6	42,1	41,8	-	-	11,1	9,8		
CAPREVAL	10,5	9,9	7,7	7,3	-	-	2,8	2,6		
Mutuelle Malakoff Humanis	491,8	518,6	491,5	518,5	0,1	0,0	0,2	0,1		
Malakoff Humanis Nationale	182,4	178,6	179,9	176,1	-	-	2,6	2,5		
Radiancé Mutuelle	76,4	79,1	76,1	79,1	-	-	0,3	-		
Mutuelle Renault	63,5	64,3	63,5	64,3	-	-	-	-		
Energie Mutuelle	33,2	38,4	33,2	38,4	-	-	-	-		
CMAV	8,5	6,0	-	-	-	-	8,5	6,0		
QUATREM	1 630,7	1 462,9	1 146,1	1 067,9	69,0	68,3	415,1	326,7		
AUXIA	253,1	238,1	15,0	16,4	13,6	12,8	224,5	208,9		
Malakoff Humanis Assurances	52,2	51,7	29,8	27,6	8,6	9,0	13,6	15,1		
MH Retraite Supplémentaire	47,7	24,7	-	-	-	-	47,7	24,7		
AUXIA Assistance	13,3	12,7	-	-	-	-	-	-	13,3	12,7

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est le résultat du chiffre d'affaires auquel on déduit les charges de sinistres et les frais de gestion.

La présentation de ce résultat de souscription est faite en vision récurrente, tenant compte uniquement des opérations non exceptionnelles (donc hors transfert de portefeuilles ou changement de contexte réglementaire ou constatations de bonis ou malis éventuels).

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

EN M€	2019	2020
Santé	-141,9	26,7
Prévoyance	-95,9	-166,2
Epargne	-5,0	-6,0
SGAM Malakoff Humanis	-242,9	-145,5

Le résultat d'exploitation récurrent s'améliore en 2020 sous l'effet de la sous-consommation de prestations en santé et la baisse des frais de gestion liée à la poursuite de la politique de maîtrise des coûts engagée par le groupe ces dernières années.

Cette amélioration est atténuée par une dégradation en prévoyance, en lien avec la baisse des cotisations générées par la crise sanitaire.

A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé		Prévoyance		Epargne Retraite	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	-247,0	-209,1	-131,4	-45,8	-116,3	-162,4	0,3	-0,8
IPSEC	-1,7	-1,6	-1,6	-3,5	-0,1	1,9	-	-
INPR	1,7	1,5	1,6	1,8	0,1	-0,3	-	-
CAPREVAL	-2,3	-1,7	-2,2	-1,3	-0,2	-0,5	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	10,5	40,0	10,4	39,7	0,1	0,3	-	-
Malakoff Humanis Nationale	2,8	22,1	2,0	21,7	0,9	0,4	-	-
Radiance Mutuelle	2,7	7,3	2,7	7,0	-0,1	0,3	-	-
Mutuelle Renault	1,2	6,2	1,2	6,2	-	-	-	-
Energie Mutuelle	1,2	1,9	1,0	1,7	0,2	0,2	-	-
CMAV	3,0	1,9	-	-	1,1	0,3	1,9	1,6
QUATREM	-25,4	-22,8	-30,0	-3,5	7,2	-14,2	-2,7	-5,1
AUXIA	7,5	5,9	-	-	7,5	5,9	-	-
Malakoff Humanis Assurances	4,3	1,0	2,6	2,0	1,2	-1,2	0,6	0,2
MH Retraite Supplémentaire	-1,2	-1,4	-	-	-	-	-1,2	-1,4
AUXIA Assistance	3,4	5,0	-	-	3,4	5,0	-	-

L'année 2020 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, le résultat de souscription s'améliore entre 2019 et 2020, tiré par la baisse des charges d'exploitation en lien avec la baisse de chiffre d'affaires.
- Pour IPSEC, le résultat de souscription est présenté en vision comptable et non en vision récurrente, la baisse se traduit par un provisionnement important sur les nouvelles affaires, sur le risque complémentaire aux risques statutaires.
- Pour INPR, le résultat de souscription est stable.
- Pour Capreval, le résultat de souscription s'améliore, avec une baisse des charges d'exploitation.

Pour les mutuelles :

- Pour Mutuelle Malakoff Humanis, une amélioration significative du résultat de souscription par la combinaison de l'amélioration de la marge technique et la baisse des charges d'exploitation qui atténue la hausse des commissions liée à la substitution de MIEL.
- Pour Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle et Energie Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription en lien avec une amélioration de la sinistralité santé (baisse des prestations santé payées en 2020) combinée à une baisse des charges.
- Pour Mutuelle Renault : une amélioration du résultat de souscription en lien avec une amélioration de la sinistralité santé (baisse des prestations santé payées en 2020).

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- La CMAV voit sa marge technique épargne individuelle qui progresse, accentuée par la baisse des charges.

Pour les filiales :

- Pour QUATREM, une amélioration de la sinistralité santé permettant de compenser la dégradation en prévoyance liés aux impacts de la crise sanitaire et une diminution de la marge technique épargne ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, une dégradation de la sinistralité santé et prévoyance individuelle, malgré une baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Auxia et Auxia assistance, une relative stabilité du résultat de souscription.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Dans un environnement de taux bas, le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 1,9 % contre 2,5% en 2019. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2019	Valeur nette comptable 2020	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	15 821,7	15 044,4	-777,3	-1 190,7	416,6	2,7%
Obligations (yc forward)	12 417,6	11 591,2	-826,4	-1 156,4	333,4	2,8%
Dette Privée	1 238,2	1 217,4	-20,9	-40,6	19,6	1,6%
Immobilier	2 165,9	2 235,8	69,9	6,3	63,6	2,9%
Portefeuille de Performance	5 376,9	6 085,4	708,5	606,3	102,7	1,8%
Fonds non cotés	509,6	580,0	70,4	53,2	17,7	3,3%
Fonds et actions cotés	4 867,3	5 505,4	638,1	553,1	85,0	1,6%
Participations	318,2	345,8	27,6	23,0	4,7	1,4%
Monétaire et assimilé	633,7	1 851,6	1 218,0	1 221,6	-3,6	-0,3%
Total Placements	22 150,4	23 327,2	1 176,8	660,1	520,4	2,3%
Autre (*)				81,1	-81,1	
Total Placements yc Autre	22 150,4	23 327,2	1 176,8	741,2	439,3	1,9%

(*) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2020.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2019	Valeur nette comptable 2020	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Malakoff Humanis Prévoyance	11 414,9	12 371,0	956,1	743,0	217,9	1,8%
IPSEC	167,6	170,7	3,2	-0,4	3,6	2,1%
INPR	426,8	438,0	11,2	-2,0	13,3	3,1%
CAPREVAL	60,7	62,3	1,6	0,2	1,3	2,2%
Mutuelle Malakoff Humanis	678,2	729,3	51,1	42,2	8,9	1,3%
Malakoff Humanis Nationale	82,4	97,4	15,1	14,6	0,4	0,5%
Radiance Mutuelle	104,0	102,5	-1,5	-2,5	1,1	1,1%
Mutuelle Renault	66,2	67,0	0,8	-0,4	1,2	1,8%
Energie Mutuelle	8,8	10,7	1,9	1,8	0,1	1,3%
CMAV	473,4	464,2	-9,1	-18,4	10,0	2,1%
QUATREM	6 707,0	6 874,4	167,4	16,4	151,0	2,1%
AUXIA	1 721,1	1 770,4	49,3	11,9	37,6	2,1%
Malakoff Humanis Assurances	122,1	136,4	14,3	12,6	1,7	1,4%
MH Retraite Supplémentaire	1 289,3	1 302,1	12,8	-19,0	31,7	2,4%
AUXIA Assistance	26,5	27,9	1,4	0,7	0,7	2,6%
SGAM Malakoff Humanis	22 150,4	23 327,2	1 176,8	741,2	439,3	1,9%

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année permettent une contribution financière au résultat du Groupe de 196 M€, en baisse de 52 M€ par rapport à 2019, en raison de moindres réalisations de plus-values et de la diminution des revenus des obligataires.

En M€	2019	2020
Produits financiers	549,7	439,3
Charges de distribution	-301,9	-243,3
SGAM Malakoff Humanis	247,8	196,0

Cette politique prudente de réalisation de plus-values dans le but de consolider la valeur bilantielle des actifs explique ainsi en partie la baisse du taux de rendement comptable des actifs (1,9% contre 2,5% en 2019).

Le taux de distribution est en légère baisse par rapport à 2019, en lien avec la baisse des taux.

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	185,1	135,5	298,6	217,9	-113,4	-82,4
IPSEC	3,2	2,5	4,9	3,6	-1,7	-1,0
INPR	11,8	12,7	12,7	13,3	-0,8	-0,5
CAPREVAL	0,8	0,8	1,5	1,3	-0,6	-0,5
Mutuelle Malakoff Humanis	9,5	8,7	10,4	8,9	-0,9	-0,1
Malakoff Humanis Nationale	2,6	1,0	2,9	0,4	-0,3	0,6
Radiance Mutuelle	4,6	1,1	4,6	1,1	-	-
Mutuelle Renault	1,5	1,2	1,5	1,2	-	-
Energie Mutuelle	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
CMAV	3,0	2,8	11,9	10,0	-8,9	-7,3
QUATREM	72,0	55,8	192,2	151,0	-120,1	-95,2
AUXIA	12,8	8,7	42,8	37,6	-30,0	-28,9
Malakoff Humanis Assurances	0,9	0,9	1,8	1,8	-0,8	-0,8
MH Retraite Supplémentaire	10,8	6,0	39,9	31,7	-29,1	-25,8
AUXIA Assistance	0,8	0,7	0,8	0,7	-	-
SGAM Malakoff Humanis	247,8	196,0	549,7	439,3	-301,9	-243,3

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2020 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une baisse des produits financiers en 2020 en lien avec la baisse des marchés financiers ;
- IPSEC : une baisse en raison de la constatation d'une provision pour dépréciation durable de 0,3M€ ;
- INPR : en hausse par rapport à 2019, notamment dû à l'amélioration des marchés financiers sur la fin de l'année.

Pour les Mutuelles, l'année 2020 a été marquée par :

- Mutuelle Malakoff Humanis et Malakoff Humanis Nationale : une baisse des produits financiers en lien avec la baisse des marchés financiers de l'année ;
- Radiance Mutuelle : une forte baisse par rapport 2019 avec des dotations de provisions pour dépréciations complémentaires liées au contexte et des cessions de participations à caractère exceptionnel intervenues sur 2019 ;
- Mutuelle Renault et Energie Mutuelle : une stabilité par rapport 2019.

Pour la CMAV et les filiales, on constate une baisse des produits financiers en lien avec la baisse des marchés financiers sur l'année 2020.

A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2020 a été marquée par une légère performance de marché des actions et une diminution des taux d'intérêt entraînant une augmentation des cours des obligations en valeur de marché mais pas de produits financiers.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **798,9 M€**.

Le portefeuille de performance a généré une performance économique de + 2,9 %, en ligne avec les marchés des actions en 2020.

EN M€	Valeur de marché 2019	Valeur de marché 2020	Variation de valeur	Dont		Performance économique
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossment	18 972,6	18 425,4	-547,2	-1 190,7	643,6	3,4%
Obligations (yc forward)	15 166,1	14 649,8	-516,3	-1 156,4	640,1	4,3%
Dette Privée	1 286,3	1 252,4	-33,9	-40,6	6,8	0,5%
Immobilier	2 520,1	2 523,2	3,1	6,3	-3,3	-0,1%
Portefeuille de Performance	6 927,6	7 533,1	605,5	469,9	135,5	1,9%
Fonds non cotés	853,3	823,3	-30,0	-83,2	53,2	6,3%
Fonds et actions cotés	6 074,3	6 709,8	635,5	553,1	82,3	1,3%
Participations	541,1	583,8	42,7	23,0	19,8	3,5%
Monétaire et assimilé	557,2	1 854,7	1 297,5	1 297,5		
Total Placements	26 998,4	28 397,0	1 398,5	599,6	798,9	2,9%

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2019	Valeur de marché 2020	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	14 313,1	15 061,3	748,2	712,2	35,9	0,2%
IPSEC	196,4	200,6	4,1	-0,1	4,3	2,1%
INPR	614,1	597,5	-16,6	-2,0	-14,5	-2,3%
CAPREVAL	73,3	76,1	2,8	0,2	2,6	3,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	972,8	975,8	3,0	41,7	-38,7	-3,6%
Malakoff Humanis Nationale	89,0	103,8	14,8	13,8	1,1	0,9%
Radiance Mutuelle	115,3	113,0	-2,3	-2,6	0,4	0,4%
Mutuelle Renault	77,6	79,2	1,6	-0,6	2,2	2,8%
Energie Mutuelle	10,1	10,7	0,6	0,4	0,2	1,8%
CMAV	632,4	630,2	-2,2	-20,8	18,7	2,9%
QUATREM	8 578,9	8 921,5	342,6	9,1	333,4	3,7%
AUXIA	1 450,4	1 457,7	7,3	-28,4	35,7	2,2%
Malakoff Humanis Assurances	131,7	147,1	15,3	12,1	3,2	2,2%
MH Retraite Supplémentaire	1 715,2	1 787,6	72,4	-20,0	92,5	5,0%
AUXIA Assistance	32,0	33,4	1,4	0,5	0,9	2,3%
SGAM Malakoff Humanis	26 998,4	28 397,0	1 398,5	599,6	798,9	2,9%

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de +1 M€

- **Malakoff Humanis Expertis** : entité porteuse des services du Groupe et en particulier l'offre et la marque Entreprise Territoire de santé. Expertis achète des services à des prestataires externes et recevra une redevance d'utilisation de l'offre et de la marque. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de - 3 M€

- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-up œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. L'année 2019 a été la phase de lancement de la société. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de + 1 M€

- **Malakoff Humanis Gestion d'Actifs** : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Cette société est détenue à 99,9 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de + 3 M€

- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de + 3 M€

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
 - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en œuvre.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association

de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➤ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier avait connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2020

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier <i>Directeur général</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier <i>Directeur général</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
IPSEC	Jérôme Sabourin <i>Directeur général</i>	Muriel Boccara <i>Directrice générale déléguée</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
INPR	Christophe Scherrer <i>Directeur général</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i>
CAPREVAL	Michel Estimbre <i>Directeur général</i>	Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier <i>Directeur opérationnel</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i> Jean-Pierre Pol <i>Président du Conseil d'administration</i>
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier <i>Dirigeant opérationnel</i>	William Cool <i>Directeur général délégué</i> Michel Villatte <i>Président du Conseil d'administration</i>
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand <i>Dirigeant opérationnel</i>	Jacques Berruet <i>Président du Conseil d'administration</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Mutuelle Renault	Olivier Dubois <i>Dirigeant opérationnel</i>	Christian d'Achon <i>Président du Conseil d'administration</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Energie Mutuelle	Jean Claude Rouyre <i>Directeur général</i>	Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i> Marc Pelouard <i>Président du Conseil d'administration</i>
CMAV	Michel Estimbre <i>Directeur général</i>	Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
QUATREM	Pierre-Jean Besombes <i>Directeur général</i>	Pascal Broussoux <i>Directeur général délégué</i>
AUXIA	Emmanuel Copin <i>Directeur général</i>	Thomas Uberfill <i>Directeur général délégué</i>
Malakoff Humanis Assurances	Nathalie Christiaen <i>Directrice générale</i>	Thomas Uberfill <i>Directeur général délégué</i>
MH Retraite Supplémentaire	Thomas Colin <i>Directeur général</i>	Patricia Barrère <i>Directrice générale déléguée</i>
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin <i>Directeur général</i>	Thomas Uberfill <i>Directeur général délégué</i>

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2020

L'année 2020 a connu une modification au sein de Auxia et de Auxia Assistance, par le changement du directeur général.

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** est en charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** est en charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques). Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
IPSEC	Renaud Bruneteau	Samia Desplat	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chauv	Fanny Bouquet des Chauv	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Brigitte Charton Delorme
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par son responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicable.

B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

➤ **Membres du Conseil d'administration**

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE COLLECTIVE

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies.
- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

Le groupe Malakoff Humanis veille à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort.

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
 - La connaissance du groupe et de son environnement
 - La stratégie et le développement
 - La gouvernance et la gestion des risques
 - L'environnement économique et financier
- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :
- comprend deux types de formation :
 - Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
 - Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1,2 et 3° desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudentiel portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudentiel,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

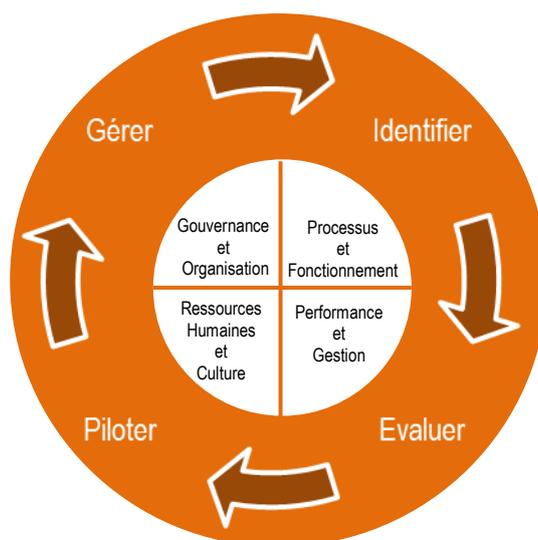
B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

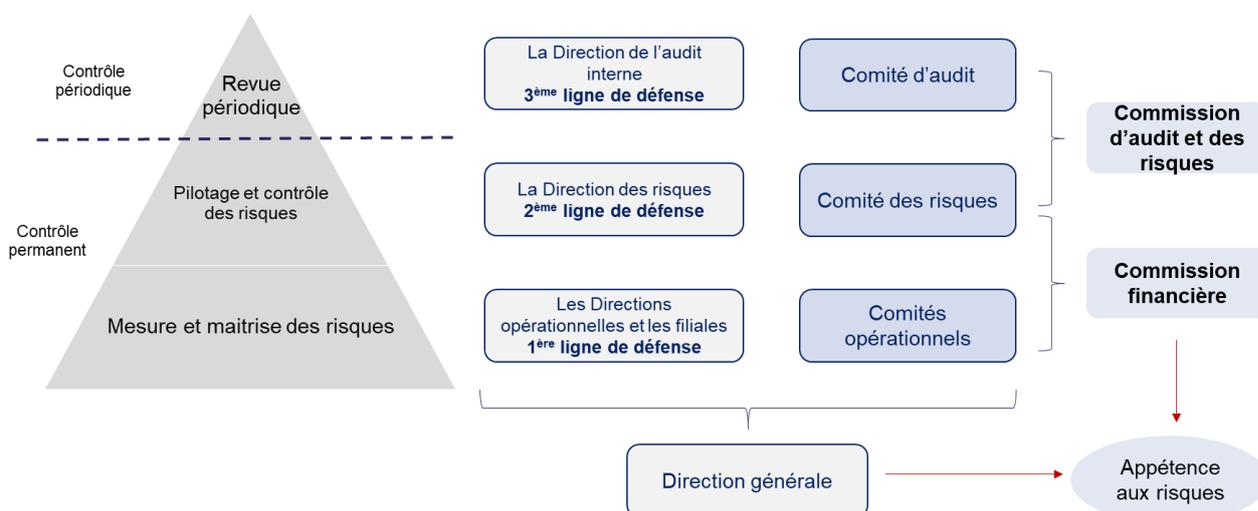
Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
- o Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription : risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2, ces risques sont évalués selon le modèle standard ;
 - o Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels ;
 - o Approche qualitative, pour l'évaluation des risques de sécurité des SI et de continuité
 - o Approche qualitative, pour les risques de non- conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
 - Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;

- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ **Le besoin global de solvabilité**

Les risques portés par la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées se classent en 3 catégories :



Les risques stratégiques regroupent les risques liés à l'environnement du Groupe de manière générale (concurrentiel ou environnementaux). Ces risques ont un impact pouvant remettre en cause la pérennité de la SGAM ou de ses entités.

Les risques opérationnels majeurs sont principalement liés à des événements internes et se gèrent à travers le dispositif de contrôle interne. Ce sont des risques contraints pour lesquels l'appétit aux risques est inexistant.

Ils regroupent :

- Les risques opérationnels : dysfonctionnement interne constitutif d'une perte ou d'un effet pénalisant l'atteinte des objectifs ;
- Les risques de sécurité des systèmes d'information et de continuité : défaillance des systèmes d'informations ou sinistres majeurs sur les infrastructures impactant l'atteinte des objectifs et /ou la continuité d'activité
- Les risques de non-conformité et notamment la non-conformité aux dispositions de protection de la clientèle, de protection des données et de lutte contre le blanchiment et la corruption.

Les risques de solvabilité : ils ont un impact significatif sur les fonds propres mais une fréquence peu élevée. Leur survenance est liée à des phénomènes externes non maîtrisables. Ce sont des risques choisis pour leur capacité à générer un rendement. Un appétit aux risques est établi pour ces risques afin d'en limiter l'impact sur la solvabilité.

Ces risques regroupent :

- Les risques financiers : dégradation des marchés financiers ou manque de liquidité
- Les risques techniques : mauvaise sélection des risques garantis, mauvaise tarification et non maîtrise de la sinistralité.

Compte-tenu de ces différences, ces risques sont gérés avec des échelles d'évaluation différentes mais restent pilotés et gérés de manière cohérente au niveau des exercices ORSA.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
 - Une description du profil de risque,
 - Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
 - Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;

- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
 - La composition des fonds propres par niveau ;

- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Evalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiés.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- Contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) ;
- Autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de :

- Réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel ;
- Émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités. Elle vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

Elle a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

Elle participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel Malakoff Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à

ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil) ;
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, guidelines ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;

- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle porte un avis sur le niveau de provisionnement technique S2 ainsi que sur la pertinence et la bonne mise en œuvre des politiques de souscription et de réassurance :

➤ **Avis sur la suffisance des provisions techniques à partir**

- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs,
- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions,
- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions,
- De son appréciation de la qualité de données utilisée.

La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.

Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.

➤ **Avis sur la pertinence de la politique de souscription à travers**

- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques
- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription par :

- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;
- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;
- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

➤ **Avis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance**

La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :

- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;
- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;
- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle - même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques. Elle pourra également faire l'objet d'une notification à l'ACPR, le cas échéant.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
 - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
 - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
 - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
 - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaire impactant la marge technique ;
 - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
 - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

➤ **Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance**

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition.

Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➤ **Le SCR de souscription dans la formule standard**

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

En M€		Décomposition du SCR de souscription hors mesures transitoires											
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes hors transitoires	SCR Souscription hors transitoires	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catas-trophe	Diversification
Santé	Santé												
	Décès accidentel	Santé - NSLT	3 219,2	1 568,1	1 515,5	-	-	-	0,0	-	-	52,6	-
	Incapacité et Invalidité en attente												
Pré-voiance	Dépendance	Santé - SLT	3 338,4	188,6	-	-2,8	74,4	28,0	4,0	35,6	126,8	-	-77,4
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé												
	Assistance	NON VIE	0,6	3,8	3,8	-	-	-	0,0	-	-	0,0	0,0
	Décès et maintien garanties	VIE	15 185,7	748,5	-	220,8	419,2	297,2	0,0	142,1	35,8	242,9	-609,5
	Rente éducation												
	Rente conjoint												
	Emprunteur												
Ob-sèques	Obsèques												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	487,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diversification				-124,0									-124,0
Total SCR Souscription			22 231,6	2 385,0	1 519,3	218,0	493,6	325,2	4,0	177,7	162,6	295,5	-810,9

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 568,1 M€** soit 30,4 % du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2020.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **748,5 M€ soit 14,5% du BSCR** total avant diversification au 31 décembre 2020. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 30,8% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 16,2% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 21,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 17,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription hors transi- toire	SCR Souscription santé		SCR Souscrip- tion Vie	SCR Souscrip- tion Non- Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 469,2	129,0	972,0	452,5	-
IPSEC	36,5	1,6	33,0	4,8	-
INPR	25,2	2,6	18,3	5,7	-
CAPREVAL	6,3	0,2	5,5	1,9	-
Mutuelle Malakoff Humanis	86,1	0,3	85,9	0,1	-
Malakoff Humanis Nationale	30,2	-	30,8	1,0	-
Radiance Mutuelle	17,0	3,4	14,7	0,5	-
Mutuelle Renault	12,7	-	12,9	-	-
Energie Mutuelle	4,6	0,1	4,6	--	-
CMAV	5,8	-	-	5,8	-
QUATREM	761,8	30,1	435,0	321,5	-
AUXIA	63,8	22,4	5,6	38,2	-
Malakoff Humanis Assurances	11,1	6,3	6,2	0,8	-
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-	-	-
AUXIA Assistance	3,8	-	-	-	3,8
SGAM Malakoff Humanis	2 385	188,6	1 568,1	748,5	3,8

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM et Malakoff Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;

- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire n'étant pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

C.2. Risque de marché

C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHE

C.2.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque. Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

C.2.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

➤ **Le montant et la nature des fonds propres**

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

➤ **Les engagements d'assurance**

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur durée, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements.

L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

C.2.2. LES RISQUES DE MARCHÉ LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	28 397,0	2 782,9	100%
Portefeuille d'adossment	18 425,4	1 040,8	65%
Obligations	14 649,8	307,9	52%
Dette privée	1 252,4	91,0	4%
Immobilier	2 523,2	641,9	9%
Portefeuille de performance	7 533,1	1 567,3	27%
Fonds non cotés	823,3	290,1	3%
Fonds et actions cotés	6 709,8	1 277,2	24%
Participations	583,8	132,9	2%
Monétaire et assimilés	1 854,7	41,9	7%
Concentration et autre		0,0	
Total Engagements (risque de taux)		193,3	
Diversification		-430,3	
SCR Marché		2 545,9	

Le risque de marché représente 49% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2020 contre 50% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2019. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	15 061,3	1 874,8	100%
Portefeuille d'adossment	7 976,5	530,3	53%
Obligations	6 255,3	180,4	42%
Dette privée	524,3	52,4	3%
Immobilier	1 197,0	297,5	8%
Portefeuille de performance	4 302,7	906,4	29%
Fonds non cotés	463,6	162,2	3%
Fonds et actions cotés	3 839,1	744,3	25%
Participations	1 781,1	415,9	12%
Monétaire et assimilés	1 001,0	22,2	7%
Total Engagements (risque de taux)		64,4	
Diversification		-304,0	
SCR Marché		1 635,2	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements	200,6	28,1	100%
IPSEC	Portefeuille d'adossment	159,1	13,9	79%
	Obligations	131,2	6,9	65%
	Immobilier	27,9	7,0	14%
	Portefeuille de performance	30,0	11,1	15%
	Fonds non cotés	0,7	0,0	0%
	Fonds et actions cotés	29,3	11,1	15%
	Participations	8,6	1,9	4%
	Monétaire et assimilés	2,9	0,0	1%
	Concentration et autre		1,2	
	Total Engagements (risque de taux)		0,5	
Diversification		-5,1		
	SCR Marché		23,6	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements	597,5	143,5	100%
INPR	Portefeuille d'adossment	186,6	22,2	31%
	Obligations	119,3	8,5	20%
	Dette privée	20,5	2,0	3%
	Immobilier	46,7	11,7	8%
	Portefeuille de performance	242,2	79,7	41%
	Fonds non cotés	20,4	8,2	3%
	Fonds et actions cotés	221,9	71,5	37%
	Participations	151,6	36,3	25%
	Monétaire et assimilés	17,0	0,6	3%
	Concentration et autre		4,7	
Total Engagements (risque de taux)		-6,3		
Diversification		-22,4		
	SCR Marché		114,7	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements	76,1	12,7	100%
CAPREVAL	Portefeuille d'adossment	52,7	6,3	69%
	Obligations	41,7	4,4	55%
	Dette privée	3,8	0,1	5%
	Immobilier	7,1	1,8	9%
	Portefeuille de performance	18,0	6,3	24%
	Fonds non cotés	1,7	0,7	2%
	Fonds et actions cotés	16,2	5,5	21%
	Monétaire et assimilés	5,5	0,1	7%
	Concentration et autre		0,1	
	Total Engagements (risque de taux)		-2,9	
Diversification		-2,5		
	SCR Marché		7,4	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	975,8	194,4	100%
Portefeuille d'adossment	301,9	41,8	31%
Obligations	230,6	25,7	24%
Dette privée	16,9	2,5	2%
Immobilier	54,4	13,6	6%
Portefeuille de performance	171,0	47,1	18%
Fonds non cotés	54,4	17,0	6%
Fonds et actions cotés	116,6	30,1	12%
Participations	445,9	99,1	46%
Monétaire et assimilés	56,9	1,2	6%
Concentration et autre		5,2	
Total Engagements (risque de taux)		-1,3	
Diversification		-33,4	
SCR Marché		159,6	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	103,8	24,1	100%
Portefeuille d'adossment	54,6	8,5	53%
Obligations	45,7	6,2	44%
Dette privée			
Immobilier	9,0	2,2	9%
Portefeuille de performance	34,6	10,8	33%
Fonds non cotés	0,0		0%
Fonds et actions cotés	34,6	10,8	33%
Participations	6,9	1,5	7%
Monétaire et assimilés	7,7	0,1	7%
Concentration et autre		3,3	
Total Engagements (risque de taux)		-0,2	
Diversification		-7,9	
SCR Marché		15,9	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	113,0	14,9	100%
Portefeuille d'adossment	80,1	7,1	71%
Obligations	60,7	2,7	54%
Dette privée	2,4	0,2	2%
Immobilier	17,0	4,2	15%
Portefeuille de performance	20,0	5,1	18%
Fonds non cotés	0,4		0%
Fonds et actions cotés	19,6	5,1	17%
Participations	3,7	0,8	3%
Monétaire et assimilés	9,2	0,0	8%
Concentration et autre		1,8	
Total Engagements (risque de taux)		0,1	
Diversification		-3,3	
SCR Marché		11,7	

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Mutuelle Renault	Total placements	79,2	13,9	100%
	Portefeuille d'adossment	54,3	7,9	69%
	Obligations	43,0	5,2	54%
	Dette privée	0,4		0%
	Immobilier	10,9	2,7	14%
	Portefeuille de performance	17,9	3,9	23%
	Fonds et actions cotés	17,9	3,9	23%
	Participations	3,7	0,6	5%
	Monétaire et assimilés	3,4	0,0	4%
	Concentration et autre		1,5	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,2	
Diversification		-3,4		
SCR Marché			10,3	

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Energie Mutuelle	Total placements	10,7	1,5	100%
	Portefeuille d'adossment	3,2	0,4	29%
	Obligations	3,2	0,4	29%
	Portefeuille de performance	3,1	0,9	29%
	Fonds et actions cotés	3,1	0,9	29%
	Monétaire et assimilés	4,5		42%
	Concentration et autre		0,2	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
	Diversification		-0,4	
	SCR Marché			1,0

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
CMAV	Total placements	630,2	101,6	100%
	Portefeuille d'adossment	460,6	57,8	73%
	Obligations	387,5	42,1	61%
	Dette privée	27,3	4,2	4%
	Immobilier	45,7	11,4	7%
	Portefeuille de performance	108,7	27,0	17%
	Fonds non cotés	9,9	4,0	2%
	Fonds et actions cotés	98,8	23,0	16%
	Participations	60,8	13,4	10%
	Monétaire et assimilés	0,1	0,0	0%
	Concentration et autre		3,4	
	Total Engagements (risque de taux)		-30,0	
	Diversification		-21,2	
SCR Marché			50,4	

QUATREM	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements	8 921,5	642,9	100%
Portefeuille d'adossment	6 952,1	308,5	78%	
Obligations	5 586,8	63,3	63%	
Dette privée	478,5	23,5	5%	
Immobilier	886,8	221,7	10%	
Portefeuille de performance	1 625,0	320,0	18%	
Fonds non cotés	197,0	79,8	2%	
Fonds et actions cotés	1 428,0	240,2	16%	
Monétaire et assimilés	344,4	14,4	4%	
Total Engagements (risque de taux)		113,0		
Diversification		-129,6		
SCR Marché		626,3		

AUXIA	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements	1 457,7	158,7	100%
Portefeuille d'adossment	936,9	52,4	64%	
Obligations	721,5	14,2	49%	
Dette privée	100,7	9,5	7%	
Immobilier	114,6	28,7	8%	
Portefeuille de performance	456,7	99,6	31%	
Fonds non cotés	52,5	17,2	4%	
Fonds et actions cotés	404,2	82,4	28%	
Monétaire et assimilés	64,1	2,8	4%	
Concentration et autre		3,8		
Total Engagements (risque de taux)		10,7		
Diversification		-28,8		
SCR Marché		140,6		

Malakoff Humanis Assurances	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements	147,1	25,7	100%
Portefeuille d'adossment	109,2	17,0	74%	
Obligations	101,3	15,4	69%	
Dette privée	2,3	0,1	2%	
Immobilier	5,7	1,4	4%	
Portefeuille de performance	20,2	6,9	14%	
Fonds et actions cotés	20,2	6,9	14%	
Monétaire et assimilés	17,7	0,2	12%	
Concentration et autre		1,6		
Total Engagements (risque de taux)		-4,4		
Diversification		-6,2		
SCR Marché		15,0		

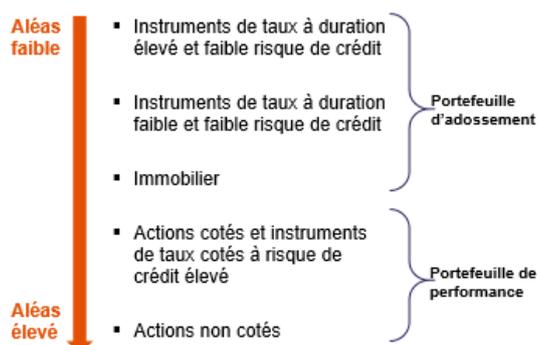
MH Retraite Supplémentaire	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements		1 787,6	111,1
Portefeuille d'adossment		1 464,8	46,6	82%
Obligations		1 229,7	5,1	69%
Dette privée		84,7	3,9	5%
Immobilier		150,4	37,6	8%
Portefeuille de performance		295,7	62,8	17%
Fonds non cotés		30,6	12,3	2%
Fonds et actions cotés		265,2	50,5	15%
Participations			0,2	
Monétaire et assimilés		27,1	1,5	2%
Diversification			-111,1	
SCR Marché			-	

AUXIA Assistance	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
	Total placements		33,4	6,3
Portefeuille d'adossment		19,5	1,9	58%
Obligations		19,5	1,9	58%
Portefeuille de performance		10,5	3,9	31%
Fonds non cotés		0,5		1%
Fonds et actions cotés		10,0	3,9	30%
Monétaire et assimilés		3,4	0,1	10%
Concentration et autre			0,4	
Total Engagements (risque de taux)			0,0	
Diversification			-2,1	
SCR Marché			4,1	

C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	53,0%	28,6%	11,8%	6,6%
IPSEC	79,3%	14,9%	4,3%	1,4%
INPR	31,2%	40,5%	25,4%	2,9%
CAPREVAL	69,2%	23,6%	-	7,2%
Mutuelle Malakoff Humanis	30,9%	17,5%	45,7%	5,8%
Malakoff Humanis Nationale	52,6%	33,4%	6,6%	7,4%
Radiance Mutuelle	70,9%	17,7%	3,3%	8,1%
Mutuelle Renault	68,5%	22,6%	4,6%	4,3%
Energie Mutuelle	29,3%	28,6%	0,0%	42,0%
CMAV	73,1%	17,2%	9,7%	0,0%
QUATREM	77,9%	18,2%	-	3,9%
AUXIA	64,3%	31,3%	-	4,4%
Malakoff Humanis Assurances	74,3%	13,7%	-	12,0%
MH Retraite Supplémentaire	81,9%	16,5%	-	1,5%
AUXIA Assistance	58,3%	31,5%	-	10,2%
SGAM Malakoff Humanis	64,9%	26,5%	2,1%	6,5%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossement, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	6,0%	41,1%	13,9%	13,7%	4,4%	7,5%	13,5%
IPSEC	6,3%	28,4%	34,4%	18,0%	6,0%	-	6,9%
INPR	6,4%	43,5%	7,3%	7,0%	0,0%	12,6%	23,2%
CAPREVAL	3,3%	49,0%	12,8%	13,8%	0,0%	8,6%	12,4%
Mutuelle Malakoff Humanis	1,6%	37,3%	25,1%	13,6%	-0,2%	6,6%	16,0%
Malakoff Humanis Nationale	7,4%	18,4%	29,6%	25,7%	1,1%	-	17,8%
Radiance Mutuelle	-	2,6%	49,4%	15,0%	17,4%	3,4%	12,3%
Mutuelle Renault	6,0%	10,3%	47,7%	26,9%	1,6%	0,9%	6,6%
Energie Mutuelle	-	-	-	74,1%	25,9%	-	-
CMAV	0,1%	65,7%	5,5%	9,9%	0,0%	7,7%	11,2%
QUATREM	2,3%	56,4%	6,7%	11,6%	1,6%	8,8%	12,6%
AUXIA	4,5%	43,3%	9,3%	17,3%	0,2%	12,9%	12,4%
Malakoff Humanis Assurances	6,8%	22,0%	32,2%	29,5%	1,2%	2,3%	6,0%
MH Retraite Supplémentaire	3,7%	63,8%	7,7%	4,7%	2,0%	7,6%	10,4%
AUXIA Assistance	5,1%	53,1%	19,3%	21,1%	1,3%	-	-
SGAM Malakoff Humanis	4,4%	47,8%	11,4%	12,6%	0,8%	8,1%	14,9%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	52,8%	36,4%	10,8%
IPSEC	15,2%	82,5%	2,3%
INPR	27,5%	64,1%	8,4%
CAPREVAL	45,5%	44,8%	9,7%
Mutuelle Malakoff Humanis	34,8%	33,4%	31,8%
Malakoff Humanis Nationale	33,7%	66,3%	0,0%
Radiance Mutuelle	43,5%	54,5%	2,0%
Mutuelle Renault	48,1%	51,9%	-
Energie Mutuelle	57,2%	42,8%	-
CMAV	51,4%	39,5%	9,1%
QUATREM	58,0%	29,9%	12,1%
AUXIA	51,0%	37,5%	11,5%
Malakoff Humanis Assurances	33,2%	66,8%	-
MH Retraite Supplémentaire	54,6%	35,1%	10,3%
AUXIA Assistance	30,0%	65,2%	4,8%
SGAM Malakoff Humanis	48,7%	40,4%	10,9%

C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
 - o Les Best Estimate cédées ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
 - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
 - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
 - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
 - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (33 % du SCR de contrepartie 2020 avant diversification) et de type 2 (67 % du SCR de contrepartie 2020 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	4 945,1	2 078,5	0,0%	78,6
Créances de type 2	900,1	900,1	17,6%	158,3
Total	5 845,2	2 978,6	5,3%	223,4

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	105,8	38,8	73,5
IPSEC	6,9	1,0	6,1
INPR	2,0	0,2	1,9
CAPREVAL	0,4	0,3	0,2
Mutuelle Malakoff Humanis	15,9	3,5	13,1
Malakoff Humanis Nationale	4,2	1,6	2,8
Radiance Mutuelle	3,3	2,3	1,2
Mutuelle Renault	1,3	1,0	0,3
Energie Mutuelle	3,0	1,3	2,0
CMAV	1,8	1,1	0,8
QUATREM	44,8	20,3	27,5
AUXIA	26,2	18,1	9,7
Malakoff Humanis Assurances	3,7	1,3	2,6
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-
AUXIA Assistance	0,8	0,0	0,7
SGAM Malakoff Humanis	223,4	78,6	158,3

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, CMAV et Auxia où le type 1 est le plus important.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2020 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	6,5%	77,3%	16,2%

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
SGAM Malakoff Humanis	6,5%	77,3%	16,2%
Malakoff Humanis Prévoyance	6,6%	78,8%	14,5%
IPSEC	1,4%	84,3%	14,3%
INPR	2,9%	82,5%	14,7%
CAPREVAL	7,2%	76,1%	16,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	5,8%	81,3%	12,9%
Malakoff Humanis Nationale	7,4%	83,9%	8,6%
Radiance Mutuelle	8,1%	74,4%	17,5%
Mutuelle Renault	4,3%	81,5%	14,3%
Energie Mutuelle	42,0%	58,0%	0,0%
CMAV	0,0%	86,8%	13,2%
QUATREM	3,9%	78,6%	17,5%
AUXIA	4,4%	77,2%	18,4%
Malakoff Humanis Assurances	12,0%	82,6%	5,4%
MH Retraite Supplémentaire	1,5%	83,6%	14,9%
AUXIA Assistance	10,2%	88,3%	1,5%

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques potentiels du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2019	2020
BSCR	3 741,2	3 735,8
Risque opérationnel	212,9	201,0
% / BSCR	5,7%	5,4%

Ainsi, il représente un montant de 201,0 M€ soit 5,4% du BSCR au 31 décembre 2020, contre 212,9 M€ au 31 décembre 2019.

Le détail par entité est le suivant :

En M€	SCR Opérationnel hors transitoires
Malakoff Humanis Prévoyance	108,2
IPSEC	4,4
INPR	1,6
CAPREVAL	0,4
Mutuelle Malakoff Humanis	15,6
Malakoff Humanis Nationale	5,4
Radiance Mutuelle	2,4
Mutuelle Renault	1,9
Energie Mutuelle	1,2
CMAV	1,8
QUATREM	56,9
AUXIA	9,4
Malakoff Humanis Assurances	1,7
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	-
AUXIA Assistance	0,4
SGAM Malakoff Humanis	201,0

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Immobilisations incorporelles	99,3	87,1	-	-
Immobilier (pour usage propre)	5,0	9,0	12,6	24,3
Placements	22 150,4	23 327,2	26 998,4	28 397,0
Placements UC	516,2	482,9	516,2	482,9
Impôts différés actif	49,0	49,0	2 072,8	2 441,8
Provisions techniques cédées	4 168,5	4 230,5	2 710,9	2 469,5
Prêts	1,8	2,0	1,8	2,1
Dépôts auprès des cédantes	1 265,8	1 312,6	1 277,6	1 311,9
Créances	3 805,6	4 461,2	977,7	1 389,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	484,2	356,6	484,0	356,4
Autres actifs	0,7	0,4	75,3	12,9
Total actif	32 546,5	34 318,4	35 127,4	36 887,9

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

Le détail de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	Immobilisations incorporelles	5,2	0,5		
	Immobilier (pour usage propre)	0,0		0,0	
	Placements	11 414,9	12 371,0	14 313,1	15 061,3
	Placements UC	54,8	47,0	54,8	47,0
	Impôts différés actif			1 336,9	1 070,4
	Provisions techniques cédées	3 162,4	3 527,2	2 175,0	2 212,8
	Prêts	0,5	0,1	0,5	0,1
	Dépôts auprès des cédantes	556,2	539,8	555,7	539,8
	Créances	2 529,4	3 018,1	464,0	801,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	128,9	110,1	128,9	110,1
Autres actifs			15,5	12,5	
Total actif	17 852,4	19 613,9	19 044,3	19 855,2	

IPSEC	En M€	ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
	Immobilisations incorporelles	0,1	0,1		
	Immobilier (pour usage propre)	1,2	1,0	1,2	1,0
	Placements	167,6	170,7	196,4	200,6
	Impôts différés actif			17,9	14,4
	Provisions techniques cédées	127,1	134,7	122,5	126,1
	Prêts	0,4	0,4	0,4	0,4
	Dépôts auprès des cédantes	17,3	14,9	17,3	14,9
	Créances	61,0	66,3	22,9	26,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	4,7	12,9	4,7	12,9
	Autres actifs	0,1	0,0	0,1	0,0
	Total actif	379,4	401,1	383,4	397,0

INPR	En M€	ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
	Immobilisations incorporelles				
	Placements	426,8	438,0	614,1	597,5
	Placements UC				
	Impôts différés actif			22,0	14,4
	Provisions techniques cédées	0,2	0,1	0,1	0,1
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	41,8	32,1	5,4	9,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	20,8		20,8	
	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total actif	489,6	470,2	662,4	621,1

CAPREVAL	En M€	ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
	Immobilisations incorporelles				
	Placements	60,7	62,3	73,3	76,1
	Impôts différés actif			3,2	3,8
	Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,0	0,1
	Prêts			0,0	0,0
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,4	2,7	2,0	2,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	2,0		2,0	
	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total actif	65,3	65,0	80,5	82,1

	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Immobilisations incorporelles				
Placements	678,2	729,3	972,8	975,8
Impôts différés actif			60,8	80,7
Provisions techniques cédées	67,8	118,2	-5,5	-12,2
Prêts	0,2	0,1	0,2	0,1
Dépôts auprès des cédantes	1,5	1,6	1,5	1,6
Créances	171,9	216,5	78,4	95,3
Trésorerie et équivalent trésorerie				
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total actif	919,7	1 065,7	1 108,2	1 141,3

	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Immobilisations incorporelles				
Placements	82,4	97,4	89,0	103,8
Impôts différés actif			5,5	2,7
Provisions techniques cédées	19,1	37,4	1,1	-0,9
Prêts	0,0		0,0	
Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,6	0,6	0,6
Créances	39,4	52,4	18,2	22,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	10,6	16,6	10,6	16,6
Autres actifs	0,0		0,0	
Total actif	152,1	204,4	125,0	145,3

	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Immobilisations incorporelles	1,0	1,1	0,0	
Immobilier (pour usage propre)	0,5	0,5	0,5	0,5
Placements	104,0	102,5	115,3	113,0
Impôts différés actif			1,9	1,9
Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,0	-0,1
Prêts	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,6	0,6	0,6
Créances	18,5	6,7	18,5	6,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,7	11,7	3,7	11,7
Autres actifs	0,1	0,3	0,1	0,3
Total actif	128,9	124,0	141,1	135,1

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Mutuelle Renault	Immobilisations incorporelles	0,0	0,0		
	Immobilier (pour usage propre)	1,1	0,9	8,6	9,0
	Placements	65,1	66,1	69,0	70,2
	Impôts différés actif			0,4	0,8
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,5	2,3	2,6	2,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie	7,1	14,0	7,1	14,0
	Autres actifs	0,4	0,4		
	Total actif	76,2	83,7	87,6	96,3

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Energie Mutuelle	Immobilisations incorporelles	0,3	0,3	0,3	
	Placements	8,8	10,7	10,1	10,7
	Placements UC				
	Impôts différés actif			0,8	0,4
	Provisions techniques cédées	4,9	3,6	4,6	3,4
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	16,7	4,7	16,5	4,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	6,9	16,1	6,9	16,1
	Autres actifs	1,0	0,0	1,0	0,0
Total actif	38,6	35,4	40,2	35,3	

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
CMAV	Immobilisations incorporelles				
	Placements	473,4	464,2	632,4	630,2
	Placements UC	43,7	41,8	43,7	41,8
	Impôts différés actif			3,5	10,2
	Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
	Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	11,5	6,6	9,4	5,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	15,4	17,1	15,4	17,1
	Autres actifs			2,5	3,4
Total actif	544,2	529,9	707,0	707,9	

	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Immobilisations incorporelles	46,4	46,5		
Placements	6 707,0	6 874,4	8 578,9	8 921,5
Placements UC	309,5	301,3	309,5	301,3
Impôts différés actif			557,3	699,0
Provisions techniques cédées	621,2	664,5	235,2	222,2
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	399,8	418,1	399,8	418,1
Créances	1 015,7	1 222,4	257,6	371,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	50,1	37,3	50,1	37,3
Autres actifs	3,1		3,1	
Total actif	9 152,8	9 564,4	10 391,5	10 970,3

	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Immobilisations incorporelles	3,2	2,6		
Placements	1 173,4	1 177,0	1 450,4	1 457,7
Placements UC	85,5	81,3	85,5	81,3
Impôts différés actif			45,1	69,2
Provisions techniques cédées	135,3	137,2	99,9	139,2
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	547,7	593,4	549,8	593,4
Créances	25,1	29,0	25,1	29,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	9,3	15,2	9,3	15,2
Autres actifs				
Total actif	1 979,6	2 035,7	2 265,1	2 385,0

	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Immobilisations incorporelles	0,2			
Placements	122,1	136,4	131,7	147,1
Placements UC	12,0	9,9	12,0	9,9
Impôts différés actif			19,2	20,2
Provisions techniques cédées	124,1	126,4	96,0	83,9
Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépôts auprès des cédantes	1,6	1,6	1,6	1,6
Créances	34,9	33,8	26,9	26,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	7,8		7,8	
Autres actifs	-0,2	0,1	-0,2	0,1
Total actif	302,7	308,3	295,3	288,9

En M€		ACTIF	
		2019	2020
MH Retraite Supplémentaire	Immobilisations incorporelles		
	Placements	1 289,3	1 302,1
	Placements UC	1,5	1,5
	Impôts différés actif		
	Provisions techniques cédées		
	Prêts	0,0	0,0
	Dépôts auprès des cédantes		
	Créances	28,6	18,5
	Trésorerie et équivalent trésorerie	26,7	5,1
	Autres actifs		0,1
Total actif		1 346,2	1 327,4

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
AUXIA Assistance	Immobilisations incorporelles	0,2			
	Placements	26,5	27,9	32,0	33,4
	Impôts différés actif			0,1	
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	6,1	5,0	6,1	5,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,1	0,4	0,1	0,4
	Autres actifs		0,2		0,2
Total actif		32,8	33,5	38,2	38,9

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2019 et 2020 d'autre part.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance.

Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2020.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

Depuis le 31 décembre 2018, Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont opté pour l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques de la SGAM Malakoff Humanis.

D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2020 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

En M€	Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Comptabilité			Solvabilité 2 hors mesures transitoires				Solvabilité 2 yc mesures transitoires			
				P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleures estimations cessions	P.T. nettes	P.T. brutes	P.T. nettes	
Santé	Santé			2 681,9	1 001,8	1 680,1	544,5							
	Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente	Santé - NSLT		3 050,1	107,2	2 943,0	2 542,9	365,7	3 453,1	-104,0	3 219,2	3 418,1	3 184,2	
	Dépendance Invalidité Emprunteur arrêt de travail Exonération cotisation santé		Santé - SLT	4 510,4	1 819,7	2 690,6	4 500,5			56,6				4 557,2
	Assistance	NON VIE		10,2	0,0	10,2	0,3	0,3	0,6	0,0	0,6	0,6	0,6	
	Décès – maintien décès rente éducation rente conjoint Emprunteur	VIE		5 482,6	1 013,2	4 469,4	5 283,1	436,8	16 187,9	737,7	15 185,7	14 722,0	13 719,8	
Obsèques			70,3	1,5	68,8	61,9				2,6				
Epargne	Retraite			7 995,1	272,1	7 723,0	10 406,1			261,8				
UC	Epargne	UC		503,4	15,0	488,5	502,4	0,0	502,4	14,6	487,8	502,4	487,8	
Total				24 304,2	4 230,5	20 073,7	23 841,6	859,5	24 701,1	2 469,5	22 231,6	23 060,1	20 590,6	

Les provisions techniques nettes des cessions à fin 2019 étaient de 20 869 M€ en norme solvabilité 2. Elles augmentent de 1 362,5 M€ en 2020 pour atteindre 22 231,6 M€ (avant mesures transitoires).

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux, des pertes techniques observées en 2020 et des déficits d'exploitation anticipés pour 2021. Ces déficits sont notamment la conséquence de la crise sanitaire.

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux qui contribue à l'augmentation des provisions techniques mais également des déficits techniques anticipés pour 2020.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 hors mesures transitoires					Total	SCR Souscription
	Provisions techniques nettes						
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC		
Malakoff Humanis Prévoyance	2 074,7	2 524,0		4 723,2	46,2	9 368,1	1 469,2
IPSEC	51,1	37,4		49,8		138,3	36,5
INPR	15,4	59,5	-	26,1	-	101,1	25,2
CAPREVAL	7,9	5,5	-	34,5	-	48,0	6,3
Mutuelle Malakoff Humanis	111,1	1,0	-	2,5	-	114,7	86,1
Malakoff Humanis Nationale	21,7	-	-	-0,5	-	21,2	30,2
Radiance Mutuelle	2,3	21,3	-	6,0	-	29,5	17,0
Mutuelle Renault	15,1	-	-	-	-	15,1	12,7
Energie Mutuelle	5,1	0,6	-	-	-	5,7	4,6
CMAV	-	-	-	400,0	39,7	439,7	5,8
QUATREM	917,5	690,7	-	6 486,3	306,7	8 401,2	761,8
AUXIA	-3,5	-8,2	-	1 842,7	81,4	1 912,5	63,8
Malakoff Humanis Assurances	0,7	6,5	-	33,1	12,4	52,7	11,1
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-	1 693,9	1,4	1 695,3	-
AUXIA Assistance	-	-	0,6	-	-	0,6	3,8
SGAM Malakoff Humanis	3 219,2	3 338,4	0,6	15 297,7	487,8	22 231,6	2 385

Les écarts entre les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoire) et comptables sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2020.

La mesure transitoire sur les engagements permet une réduction des provisions techniques avec une convergence vers la norme solvabilité 2 sur 16 années (depuis 2016).

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS

TECHNIQUES

D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête, acceptation, gestion directe).

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production				
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock				
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête						
	Rente Education										
	Maintien des garanties décès										
	Invalidité			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Invalidité en attente										
	Décès Accidentel									Non Applicable	Cadence d'écoulement
	Incapacité									Tête par Tête	Tête par Tête
	Dépendance									Tête par Tête	Tête par Tête
	Emprunteur									Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement
Exonération cotisations santé	Tête par Tête	Tête par Tête									
Santé	Santé	Non Applicable	Cadence d'écoulement								
Assistance	Assistance	Non Applicable	Cadence d'écoulement								

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête issue des calculs d'inventaire et les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;

- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le mode de gestion (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N pour les sinistres de survenance N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats gérés en direct (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques

d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires gérées en direct.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéficiaires, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en milieu d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés à mi-année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs obligataires considérés ligne à ligne et à une agrégation par classe d'actifs s'agissant des actifs non obligataires (action, immobiliers, OPCVM, monétaire).

Concernant les actifs obligataires, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les obligations structurées sont modélisées comme des taux variables ou des taux fixes en fonction du paramètre retenu dans la base des investissements ;
- Les obligations à taux variables sont indexées soit sur les taux 1 an soit sur les taux 10 ans en fonction de leur index de révision ;
- L'échéance des obligations perpétuelles est déterminée de sorte que celles-ci soient toujours présentes en portefeuille à la fin de la projection.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2^e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3^e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
 - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

➤ **Hypothèses et paramètres**

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés. Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles.

Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 480€, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.

S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1.

Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).

Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La réassurance sur le périmètre Epargne est calculée par application d'un taux de quote-part.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	5 257,8	5 113,3	8 429,4	8 112,4
Passifs subordonnés	277,4	247,4	277,4	247,4
Provisions techniques	23 292,9	23 800,7	21 260,6	22 557,7
Provisions techniques UC	547,1	503,4	541,7	502,4
Provisions non techniques	66,9	67,9	65,9	71,6
Impôts différés passif	0,0	0,0	2 623,8	2 704,7
Dettes d'assurance	1 982,3	2 467,9	624,6	601,2
Dettes et autres	1 122,1	2 117,8	1 303,9	2 090,5
Total passif	32 546,5	34 318,4	35 127,4	36 887,9

Le détail des entités de la SGAM :

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	En M€				
	Fonds propres	3 157,1	2 929,0	5 697,7	5 165,1
	Passifs subordonnés	250,3	250,0	250,3	250,0
	Provisions techniques	12 182,4	12 736,2	10 225,0	10 990,9
	Provisions techniques UC	73,7	63,1	71,7	60,8
	Provisions non techniques		35,5		35,5
	Impôts différés passif			1 420,6	1 070,4
	Dettes d'assurance	1 412,8	1 751,4	507,5	351,5
Dettes et autres	776,1	1 848,7	871,6	1 930,9	
Total passif	17 852,4	19 613,9	19 044,3	19 855,2	

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
IPSEC	En M€				
	Fonds propres	83,1	82,5	90,8	96,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	253,7	276,2	254,6	263,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			17,9	15,3
	Dettes d'assurance	11,4	12,0	2,6	4,0
Dettes et autres	31,3	30,4	17,5	18,2	
Total passif	379,4	401,1	383,4	397,0	

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
INPR	Fonds propres	313,7	325,6	505,7	484,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	151,9	138,8	96,4	101,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,5	0,5	0,5	0,5
	Impôts différés passif			36,4	29,8
	Dettes d'assurance	8,9	3,5	8,8	3,5
	Dettes et autres	14,6	1,8	14,6	1,8
Total passif		489,6	470,2	662,4	621,1

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
CAPREVAL	Fonds propres	26,2	23,9	37,7	35,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	38,0	40,4	38,4	41,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,2	0,1	0,2	0,1
	Impôts différés passif			3,5	3,8
	Dettes d'assurance	0,1	0,1	0,0	0,1
	Dettes et autres	0,7	0,5	0,7	0,5
Total passif		65,3	65,0	80,5	82,1

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Mutuelle Malakoff Humanis	Fonds propres	466,5	483,1	894,0	873,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	320,3	376,9	81,6	102,5
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	3,1	5,5	3,1	5,5
	Impôts différés passif			75,0	93,0
	Dettes d'assurance	89,3	157,1	14,0	23,4
	Dettes et autres	40,6	43,1	40,6	43,1
Total passif		919,7	1 065,7	1 108,2	1 141,3

Malakoff Humanis Nationale	PASSIF				
	En M€	Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Fonds propres	60,5	76,5	71,1	81,1	
Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0	
Provisions techniques	37,8	50,3	10,1	20,3	
Provisions techniques UC					
Provisions non techniques	0,6	0,8	0,6	0,8	
Impôts différés passif			5,5	2,7	
Dettes d'assurance	27,9	49,0	12,5	12,6	
Dettes et autres	13,2	15,9	13,2	15,9	
Total passif	152,1	204,4	125,0	145,3	

Radiance Mutuelle	PASSIF				
	En M€	Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Fonds propres	70,7	76,8	80,8	85,5	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	30,2	31,3	27,0	29,4	
Provisions techniques UC					
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2	
Impôts différés passif			5,3	4,3	
Dettes d'assurance	13,3	2,3	13,3	2,3	
Dettes et autres	14,6	13,4	14,6	13,4	
Total passif	128,9	124,0	141,1	135,1	

Mutuelle Renault	PASSIF				
	En M€	Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Fonds propres	57,1	59,1	67,7	68,8	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	9,6	13,6	8,8	15,1	
Provisions techniques UC					
Provisions non techniques					
Impôts différés passif			2,0	1,9	
Dettes d'assurance	1,0	1,1	1,0	1,1	
Dettes et autres	8,6	9,9	8,2	9,4	
Total passif	76,2	83,7	87,6	96,3	

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Energie Mutuelle	Fonds propres	14,4	13,2	14,2	11,4
	Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
	Provisions techniques	10,6	7,7	11,6	9,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,0	1,9	0,0	1,9
	Impôts différés passif			0,8	0,4
	Dettes d'assurance	5,0	2,4	5,0	2,4
	Dettes et autres	7,2	8,7	7,1	8,7
Total passif		38,7	35,4	40,2	35,3

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
CMAV	Fonds propres	107,2	110,0	222,2	215,3
	Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
	Provisions techniques	336,9	323,6	340,5	350,0
	Provisions techniques UC	42,8	39,7	42,7	39,7
	Provisions non techniques	0,2	0,3	0,2	0,3
	Impôts différés passif			44,3	46,2
	Dettes d'assurance	0,4	0,8	0,4	0,8
	Dettes et autres	16,8	15,5	16,8	15,5
Total passif		544,2	529,9	707,0	707,9

En M€		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
		QUATREM	Fonds propres	845,3	742,1
Passifs subordonnés	151,0		321,0	151,0	321,0
Provisions techniques	7 064,6		7 320,0	6 792,2	7 387,9
Provisions techniques UC	319,6		309,9	314,1	306,7
Provisions non techniques			17,6		17,6
Impôts différés passif				895,9	911,1
Dettes d'assurance	570,8		697,6	192,6	205,0
Dettes et autres	201,6		156,1	201,6	171,9
Total passif		9 152,8	9 564,4	10 391,5	10 970,3

En M€	PASSIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	137,5	139,6	297,9	289,0
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 715,4	1 771,1	1 716,5	1 847,1
Provisions techniques UC	85,6	81,4	85,6	81,4
Provisions non techniques	1,5	2,2	1,5	2,2
Impôts différés passif			118,6	119,7
Dettes d'assurance	9,5	11,7	9,5	11,7
Dettes et autres	30,2	29,7	35,6	33,7
Total passif	1 979,6	2 035,7	2 265,1	2 385,0

En M€	PASSIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	33,1	32,9	36,3	33,0
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	129,5	131,2	124,2	121,8
Provisions techniques UC	14,8	12,4	14,8	12,4
Provisions non techniques	1,6	1,3	1,6	1,3
Impôts différés passif			19,2	20,2
Dettes d'assurance	33,6	50,6	9,1	19,9
Dettes et autres	90,1	80,1	90,2	80,5
Total passif	302,7	308,3	295,3	288,9

En M€	PASSIF	
	Comptable	
	2019	2020
Fonds propres	70,3	72,7
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	1 259,2	1 242,3
Provisions techniques UC	1,5	1,4
Provisions non techniques	0,3	0,4
Impôts différés passif		
Dettes d'assurance	0,1	0,1
Dettes et autres	14,8	10,4
Total passif	1 346,2	1 327,4

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
AUXIA Assistance	Fonds propres	14,8	15,2	24,2	26,1
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	10,8	10,5	2,4	0,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			4,4	4,5
	Dettes d'assurance	1,5	5,7	1,5	5,7
	Dettes et autres	5,7	2,0	5,7	2,0
Total passif		32,8	33,5	38,2	38,9

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.3.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance.

Par ailleurs le 1^{er} juillet 2020, QUATREM a remboursé un TSDI à la société Aviva, pour un montant de 30M€ après un préavis de 5 ans.

Fin 2020, QUATREM a émis un emprunt obligataire subordonné à durée déterminée correspondant à des Titres Subordonnés Remboursables intragroupe pour un montant de 200 M€ souscrit par Malakoff Humains Prévoyance.

D.3.2. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres (avec les mesures transitoires) au 31 décembre 2020 et leur évolution depuis le 31 décembre 2019 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	24,0	24,0	24,0	24,0
Réserve de réconciliation	7 178,7	6 710,4	8 405,4	8 088,4
Titres subordonnés	277,4	247,4	277,4	247,4
Total des Fonds propres	7 480,1	6 981,7	8 706,7	8 359,7
- dont Tier 1	7 202,7	6 734,3	8 429,4	8 112,4
- dont Tier 2	277,4	247,4	277,4	247,4
- dont Tier 3	-	-	-	-
- dont éligible SCR	7 480,1	6 981,7	8 706,7	8 359,7
- dont éligible MCR	7 412,4	6 953,5	8 624,2	8 317,7

La diminution des fonds propres de 498 M€ de la SGAM constatée en 2020 s'explique principalement par des pertes financières et techniques de l'année.

Les pertes financières résultent essentiellement de la baisse des taux, ces pertes sont en partie absorbée par de moindres redistribution futures aux assurés.

Les pertes techniques résultent de la dérive observée en 2020 et des déficits d'exploitation anticipée pour 2021, ces déficits étant notamment la conséquence de la crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2019 et 2020 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

EN M€	2019 hors transitoire	2019 yc transitoire	2020 hors transitoire	2020 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 458,3	5 948,0	4 885,9	5 415,1
IPSEC	89,3	90,8	95,4	96,4
INPR	505,7	505,7	484,4	484,4
CAPREVAL	31,5	37,7	29,6	35,7
Mutuelle Malakoff Humanis	894,0	894,0	873,7	873,7
Malakoff Humanis Nationale	83,1	83,1	93,1	93,1
Radiance Mutuelle	80,8	80,8	85,5	85,5
Mutuelle Renault	67,7	67,7	68,8	68,8
Energie Mutuelle	15,7	15,7	12,8	12,8
CMAV	225,3	262,2	219,8	255,3
QUATREM	1 327,3	1 995,0	1 253,4	1 970,2
AUXIA	210,5	297,9	201,5	289,0
Malakoff Humanis Assurances	33,7	36,3	30,6	33,0
MH Retraite Supplémentaire	70,3	70,3	72,7	72,7
AUXIA Assistance	24,2	24,2	26,1	26,1
SGAM Malakoff Humanis	7 480,1	8 706,7	6 981,7	8 359,7

L'évolution des fonds propres, pour la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliés, se décompose de la manière suivante sur 2020 :

EN M€	2020 hors transi- toire	Mé- thode	Flux de tré- sorerie	Perfor- mance Finan- cière	Perfor- mance tech- nique	Redis- tribu- tions et impôts	Marge de Risque	2020 hors transi- toire	Me- sures transi- toires	2020 yc transi- toire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 458,3	129,2	-52,7	-346,7	-304,7	33,5	-31,1	4 885,9	529,2	5 415,1
IPSEC	89,3	4,9	-0,5	-0,7	3,2	-0,8		95,4	1,0	96,4
INPR	505,7	-3,0	-1,6	-17,4	4,8	-3,6	-0,4	484,4	-	484,4
CAPREVAL	31,5	-0,5	-0,2	1,1	-1,9	-0,2	-0,1	29,6	6,1	35,7
Mutuelle Malakoff Humanis	894,0	-16,7	-7,7	-39,0	51,8	-9,4	0,7	873,7	-	873,7
Malakoff Humanis Nationale	83,1	-4,9	-1,3	1,0	20,1	-5,1	0,2	93,1	-	93,1
Radiance Mutuelle	80,8	-	-0,1	-0,8	7,2	-1,6	-0,1	85,5	-	85,5
Mutuelle Renault	67,7	-	-0,8	2,2	2,2	-1,5	-0,9	68,8	-	68,8
Energie Mutuelle	15,7	-1,5	-2,1	0,2	0,7	0,0	-0,1	12,8	-	12,8
CMAV	225,3	-15,3	-0,7	2,2	1,4	10,0	-3,1	219,8	35,5	255,3
QUATREM	1 327,3	59,0	151,0	-178,0	-135,9	69,4	-39,3	1 253,4	716,8	1 970,2
AUXIA	210,5	-25,5	-3,6	-31,9	15,0	32,6	4,5	201,5	87,5	289,0
Malakoff Humanis Assurances	33,7	-10,2	-0,9	2,3	6,2	-2,1	1,6	30,6	2,4	33,0
MH Retraite Supplémentaire	92,7	-	-1,7	78,2	-2,1	-67,5	-	99,6	-	99,6
AUXIA Assistance	24,2	1,3	-3,6	0,9	5,0	-1,8	0,1	26,1	-	26,1
SGAM Malakoff Humanis	7 480,1	17,8	-124,5	-205,5	-195,2	77,1	-68,0	6 981,7	1 378	8 359,7

Ainsi, il a été constaté une augmentation des fonds propres entre 2019 et 2020, dans les entités suivantes :

- IPSEC : en lien avec une amélioration de la méthode de calcul de la marge de risques ;
- Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault : par des gains d'exploitation ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : les performances financières ont été absorbées pour partie par la baisse des redistributions futures ;
- Auxia assistance en lien avec les performances financières et techniques.

Ces augmentations ont été compensées par les baisses des fonds propres dans les entités suivantes :

- Malakoff Humanis Prévoyance : des pertes financières liées à la perte de valeur des participations de la holding et la baisse des taux ainsi que pertes techniques et d'exploitation liées à la crise sanitaire.
- INPR : des pertes financières liées à la perte de valeur des participations de la holding, compensées partiellement par la performance technique.
- Capreval : des déficits d'exploitation compensées en partie par la performance financière sur les actions.
- Mutuelle Malakoff Humanis, des pertes financières liées à la perte de valeur des participations de la holding.
- Energie Mutuelle : une baisse liée aux pertes exceptionnelles sur litiges, les performances techniques compensant partiellement les correctifs de méthode.
- CMAV : une baisse en lien avec des effets méthodes. La performance financière liée à l'augmentation des obligations en représentation des fonds propres est compensée par de moindres distributions, conséquence de la baisse des rendements futurs en lien avec la baisse des taux.
- QUATREM : des pertes financières liées à la baisse des taux ainsi que pertes techniques et d'exploitation liées à la crise sanitaire, compensées par une émission de titres subordonnés en 2020 ;
- Malakoff Humanis Assurances : des effets méthodes qui dégradent les fonds propres, compensés par des performances techniques ;
- Auxia : des effets méthodes qui dégradent les fonds propres, partiellement compensés par des performances techniques.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2019	2020	2019	2020
Capital social	11,7	11,7	11,7	11,7	
Réserve de réconciliation	5 196,3	4 624,2	5 685,9	5 153,4	
Titres subordonnés	250,3	250,0	250,3	250,0	
Total des Fonds propres	5 458,3	4 885,9	5 948,0	5 415,1	
- dont Tier 1	5 208,0	4 635,9	5 697,7	5 165,1	
- dont Tier 2	250,3	250,0	250,3	250,0	
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	5 458,3	4 885,9	5 948,0	5 415,1	
- dont éligible MCR	5 318,4	4 748,5	5 805,1	5 275,0	

IPSEC	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		Capital social	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	88,9	95,1	90,4	96,0	
Titres subordonnés					
Total des Fonds propres	89,3	95,4	90,8	96,4	
- dont Tier 1	89,3	95,4	90,8	96,4	
- dont Tier 2					
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	89,3	95,4	90,8	96,4	
- dont éligible MCR	89,3	95,4	90,8	96,4	

INPR	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		Capital social	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	505,3	484,1	505,3	484,1	
Titres subordonnés					
Total des Fonds propres	505,7	484,4	505,7	484,4	
- dont Tier 1	505,7	484,4	505,7	484,4	
- dont Tier 2					
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	505,7	484,4	505,7	484,4	
- dont éligible MCR	505,7	484,4	505,7	484,4	

CAPREVAL	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		Capital social	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	31,1	29,2	37,3	35,3	
Titres subordonnés					
Total des Fonds propres	31,5	29,6	37,7	35,7	
- dont Tier 1	31,5	29,6	37,7	35,7	
- dont Tier 2					
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	31,5	29,6	37,7	35,7	
- dont éligible MCR	31,5	29,6	37,7	35,7	

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	1,4	1,4	1,4	1,4
Réserve de réconciliation	892,7	872,3	892,7	872,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	894,0	873,7	894,0	873,7
- dont Tier 1	894,0	873,7	894,0	873,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	894,0	873,7	894,0	873,7
- dont éligible MCR	894,0	873,7	894,0	873,7

Malakoff Humanis Nationale

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	70,7	80,7	70,7	80,7
Titres subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
Total des Fonds propres	83,1	93,1	83,1	93,1
- dont Tier 1	71,1	81,1	71,1	81,1
- dont Tier 2	12,0	12,0	12,0	12,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	83,1	93,1	83,1	93,1
- dont éligible MCR	73,1	83,3	73,1	83,3

Radiance Mutuelle

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	80,4	85,1	80,4	85,1
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	80,8	85,5	80,8	85,5
- dont Tier 1	80,8	85,5	80,8	85,5
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	80,8	85,5	80,8	85,5
- dont éligible MCR	80,8	85,5	80,8	85,5

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
	Capital social	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	67,5	68,6	67,5	68,6
Titres subordonnés				
TOTAL	67,7	68,8	67,7	68,8
Total des Fonds propres	67,7	68,8	67,7	68,8
- dont Tier 1	67,7	68,8	67,7	68,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	67,7	68,8	67,7	68,8
- dont éligible MCR	67,7	68,8	67,7	68,8

Mutuelle Renault

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
	Capital social	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	14,0	11,1	14,0	11,1
Titres subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
TOTAL	15,7	12,8	15,7	12,8
Total des Fonds propres	15,7	12,8	15,7	12,8
- dont Tier 1	14,2	11,4	14,2	11,4
- dont Tier 2	1,5	1,5	1,5	1,5
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	15,7	12,8	15,7	12,8
- dont éligible MCR	14,7	12,1	14,7	12,1

Energie Mutuelle

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
	Capital social	0,5	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	184,9	179,3	221,7	214,9
Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Total des Fonds propres	225,3	219,8	262,2	255,3
- dont Tier 1	185,3	179,8	222,2	215,3
- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0	40,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	197,1	192,5	233,8	227,9
- dont éligible MCR	187,1	181,8	223,6	217,0

CMAV

QUATREM

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	510,4	510,4	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	665,9	422,0	1 333,6	1 138,8
Titres subordonnés	151,0	321,0	151,0	321,0
TOTAL	1 327,3	1 253,4	1 995,0	1 970,2
Total des Fonds propres	1 327,3	1 253,4	1 995,0	1 970,2
- dont Tier 1	1 176,3	932,4	1 844,0	1 649,2
- dont Tier 2	151,0	321,0	151,0	321,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	1 327,3	1 253,4	1 995,0	1 970,2
- dont éligible MCR	1 238,6	1 000,9	1 895,6	1 708,8

AUXIA

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	74,5	74,5	74,5	74,5
Réserve de réconciliation	135,9	127,0	223,4	214,5
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	210,5	201,5	297,9	289,0
- dont Tier 1	210,5	201,5	297,9	289,0
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	210,5	201,5	297,9	289,0
- dont éligible MCR	210,5	201,5	297,9	289,0

Malakoff Humanis Assurances

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	23,6	23,6	23,6	23,6
Réserve de réconciliation	10,2	7,1	12,8	9,4
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	33,7	30,6	36,3	33,0
- dont Tier 1	33,7	30,6	36,3	33,0
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	33,7	30,6	36,3	33,0
- dont éligible MCR	33,7	30,6	36,3	33,0

AUXIA Assistance

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	1,8	1,8	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	22,4	24,3	22,4	24,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	24,2	26,1	24,2	26,1
- dont Tier 1	24,2	26,1	24,2	26,1
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	24,2	26,1	24,2	26,1
- dont éligible MCR	24,2	26,1	24,2	26,1

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	2 593,1	2 545,9	2 593,1	2 545,9
SCR contrepartie	233,0	223,4	233,0	223,4
SCR Vie	708,5	748,5	708,5	748,5
SCR Santé	1 602,8	1 632,7	1 602,8	1 632,7
SCR Non-vie	7,6	3,8	7,6	3,8
Diversification SCR	-1 403,7	-1 418,6	-1 403,7	-1 418,6
BSCR	3 741,2	3 735,8	3 741,2	3 735,8
SCR Opérationnel	212,9	201,0	212,9	201,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-696,4	-601,6	-696,4	-601,6
Ajustement impôts différés	-	-	-551,0	-262,9
EMS MHRS	47,3	46,4	47,3	46,4
SCR	3 305,1	3 381,5	2 754,1	3 118,6

Le SCR de la SGAM Malakoff Humanis augmente de 76,4 M€ sur la période, principalement en raison des pertes de capacité d'absorption par les assurés (conséquence de la baisse des taux).

La baisse du SCR de marché s'explique par la réduction des allocations actions.

Le SCR de souscription augmente en raison de la hausse des provisions techniques, en grande partie en lien avec la baisse des taux.

Les SCR par entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	2 119,9	2 085,0	2 036,2	2 085,0
IPSEC	47,9	49,8	47,9	49,5
INPR	114,0	108,8	114,0	108,8
CAPREVAL	9,4	9,9	9,1	9,9
Mutuelle Malakoff Humanis	217,8	208,1	217,8	208,1
Malakoff Humanis Nationale	40,9	43,8	40,9	43,8
Radiance Mutuelle	26,6	26,2	26,6	26,2
Mutuelle Renault	17,4	19,5	17,4	19,5
Energie Mutuelle	7,5	7,7	7,5	7,7
CMAV	23,5	25,4	23,3	25,2
QUATREM	873,9	879,1	573,0	661,8
AUXIA	87,9	104,1	75,7	84,6
Malakoff Humanis Assurances	21,0	23,6	21,0	23,6
MH Retraite Supplémentaire	47,3	46,4	47,3	46,4
AUXIA Assistance	6,8	5,0	6,8	5,0
SGAM Malakoff Humanis	3 305,1	3 381,5	2 754,1	3 118,6

Des évolutions des SCR entre 2019 et 2020 différentes entre les entités affiliées à la SGAM :

Une stabilité des SCR qui s'explique par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une baisse du SCR marché lié à la baisse de l'exposition action compensée par la hausse du SCR de souscription en lien avec l'augmentation des provisions ;
- Energie Mutuelle : pas de mouvement majeur ;
- QUATREM : une baisse du SCR Marché lié à la baisse de l'exposition actions compensée par la hausse du SCR de souscription en lien avec l'augmentation des provisions.

Une augmentation des SCR qui s'explique :

- IPSEC : une augmentation du SCR santé lié à l'augmentation de l'activité ;
- Capreval : une augmentation du SCR Marché (risque de crédit) ;
- Malakoff Humanis Nationale : une augmentation du SCR marché en lien avec l'augmentation des placements ;
- Mutuelle Renault : une augmentation du SCR marché lié à une augmentation de l'exposition actions et une augmentation du SCR santé en lien avec le développement de l'activité ;
- CMAV : Augmentation du SCR Vie et notamment le sous risque Rachat (lié au changement de scénario de choc) ;
- Auxia : augmentation du SCR lié à la moindre absorption par les distributions futures liées aux pertes financières en 2020 ;
- Malakoff Humanis Assurances : augmentation du SCR Marché suite exposition croissante au risque de crédit, augmentation du SCR santé lié à l'activité et baisse du SCR vie en lien avec un effet méthode ;

Une diminution des SCR qui s'explique :

- INPR : baisse du SCR Marché en raison principalement de la baisse du SCR action sur les participations dans la Holding ;
- Mutuelle Malakoff Humanis : baisse du SCR Marché en raison principalement de la baisse du SCR action sur les participations dans la Holding, compensée par une hausse du SCR de contrepartie en raison de l'augmentation des créances au bilan ;
- Radiance Mutuelle : baisse du SCR Marché en lien avec la baisse de l'exposition en actions ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une baisse en lien avec la baisse des encours ;
- Auxia assistance : baisse du SCR non-vie à la suite des modifications sur le calcul de la formule standard, compensée pour partie par la hausse du SCR marché suite progression de l'exposition actions.

Le détail par entité de la **SGAM Malakoff Humanis** est le suivant :

	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	SCR de marché	1 687,8	1 635,2	1 687,8	1 635,2
	SCR contrepartie	128,1	105,8	128,1	105,8
	SCR Vie	413,7	452,5	413,7	452,5
	SCR Santé	995,3	1 016,7	995,3	1 016,7
	SCR Non-vie				
	Diversification SCR	-854,2	-861,0	-854,2	-861,0
	BSCR	2 370,6	2 349,3	2 370,6	2 349,3
	SCR Opérationnel	138,0	108,2	138,0	108,2
	Ajustement participation bénéf. futurs	-388,7	-372,5	-388,7	-372,5
	Ajustement impôts différés			-83,7	
	SCR	2 119,9	2 085,0	2 036,2	2 085,0

	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
IPSEC	SCR de marché	24,0	23,6	24,0	23,6
	SCR contrepartie	7,1	6,9	7,1	6,9
	SCR Vie	5,1	4,8	5,1	4,8
	SCR Santé	26,1	31,7	26,1	31,7
	SCR Non-vie				
	Diversification SCR	-17,9	-18,6	-17,9	-18,6
	BSCR	44,4	48,4	44,4	48,4
	SCR Opérationnel	4,8	4,4	4,8	4,4
	Ajustement participation bénéf. futurs	-1,3	-2,4	-1,3	-2,4
	Ajustement impôts différés		-0,5		-0,9
	SCR	47,9	49,8	47,9	49,5

INPR	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	119,3	114,7	119,3
SCR contrepartie	2,5	2,0	2,5	2,0	
SCR Vie	5,3	5,7	5,3	5,7	
SCR Santé	18,4	19,5	18,4	19,5	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-18,0	-18,6	-18,0	-18,6	
BSCR	127,4	123,4	127,4	123,4	
SCR Opérationnel	1,7	1,6	1,7	1,6	
Ajustement participation bénéf. futurs	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	
Ajustement impôts différés	-14,4	-15,4	-14,4	-15,4	
SCR	114,0	108,8	114,0	108,8	

CAPREVAL	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	7,0	7,4	7,0
SCR contrepartie	0,4	0,4	0,4	0,4	
SCR Vie	2,0	1,9	2,0	1,9	
SCR Santé	4,2	4,4	4,2	4,4	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-3,6	-3,7	-3,6	-3,7	
BSCR	10,0	10,4	10,0	10,4	
SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,3	0,4	
Ajustement participation bénéf. futurs	-1,0	-0,9	-1,0	-0,9	
Ajustement impôts différés			-0,3		
SCR	9,4	9,9	9,1	9,9	

Mutuelle Malakoff Humanis	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	173,8	159,6	173,8
SCR contrepartie	14,2	15,9	14,2	15,9	
SCR Vie	0,2	0,1	0,2	0,1	
SCR Santé	86,2	86,0	86,2	86,0	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-57,2	-56,8	-57,2	-56,8	
BSCR	217,3	204,9	217,3	204,9	
SCR Opérationnel	14,8	15,6	14,8	15,6	
Ajustement participation bénéf. futurs					
Ajustement impôts différés	-14,2	-12,3	-14,2	-12,3	
SCR	217,8	208,1	217,8	208,1	

Malakoff Humanis Nationale	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	12,7	15,9	12,7
SCR contrepartie	4,0	4,2	4,0	4,2	
SCR Vie	1,0	1,0	1,0	1,0	
SCR Santé	28,2	29,2	28,2	29,2	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-10,4	-11,9	-10,4	-11,9	
BSCR	35,4	38,4	35,4	38,4	
SCR Opérationnel	5,5	5,4	5,5	5,4	
Ajustement participation bénéf. futurs					
Ajustement impôts différés					
SCR	40,9	43,8	40,9	43,8	

Radiance Mutuelle	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	12,4	11,7	12,4
SCR contrepartie	3,0	3,3	3,0	3,3	
SCR Vie	0,5	0,5	0,5	0,5	
SCR Santé	16,7	16,5	16,7	16,5	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-8,1	-8,1	-8,1	-8,1	
BSCR	24,4	23,9	24,4	23,9	
SCR Opérationnel	2,4	2,4	2,4	2,4	
Ajustement participation bénéf. futurs	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	
Ajustement impôts différés					
SCR	26,6	26,2	26,6	26,2	

Mutuelle Renault	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	8,9	10,3	8,9
SCR contrepartie	1,1	1,3	1,1	1,3	
SCR Vie					
SCR Santé	11,6	12,7	11,6	12,7	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-4,9	-5,6	-4,9	-5,6	
BSCR	16,7	18,7	16,7	18,7	
SCR Opérationnel	2,3	1,9	2,3	1,9	
Ajustement participation bénéf. futurs					
Ajustement impôts différés	-1,6	-1,1	-1,6	-1,1	
SCR	17,4	19,5	17,4	19,5	

Energie Mutuelle	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
	SCR de marché	0,8	1,0	0,8	1,0
	SCR contrepartie	3,1	3,0	3,1	3,0
	SCR Vie				
	SCR Santé	4,5	4,6	4,5	4,6
	SCR Non-vie	0,3		0,3	
	Diversification SCR	-2,0	-2,1	-2,0	-2,1
	BSCR	6,3	6,5	6,3	6,5
	SCR Opérationnel	1,1	1,2	1,1	1,2
	Ajustement participation bénéf. futurs				
	Ajustement impôts différés				
	SCR	7,5	7,7	7,5	7,7

CMAV	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
	SCR de marché	50,1	50,4	50,1	50,4
	SCR contrepartie	2,3	1,8	2,3	1,8
	SCR Vie	2,1	5,8	2,1	5,8
	SCR Santé				
	SCR Non-vie				
	Diversification SCR	-3,2	-5,3	-3,2	-5,3
	BSCR	51,3	52,7	51,3	52,7
	SCR Opérationnel	1,8	1,8	1,6	1,5
	Ajustement participation bénéf. futurs	-18,6	-18,8	-18,6	-18,8
	Ajustement impôts différés	-11,0	-10,3	-11,0	-10,3
	SCR	23,5	25,4	23,3	25,2

QUATREM	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
	SCR de marché	678,3	626,3	678,3	626,3
	SCR contrepartie	52,3	44,8	52,3	44,8
	SCR Vie	287,9	321,5	287,9	321,5
	SCR Santé	443,2	440,4	443,2	440,4
	SCR Non-vie				
	Diversification SCR	-417,3	-417,1	-417,3	-417,1
	BSCR	1 044,4	1 015,9	1 044,4	1 015,9
	SCR Opérationnel	50,5	56,9	50,5	51,6
	Ajustement participation bénéf. futurs	-221,1	-193,7	-221,1	-193,7
	Ajustement impôts différés			-300,9	-212,0
	SCR	873,9	879,1	573,0	661,8

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	150,3	140,6	150,3	140,6
SCR contrepartie	40,9	26,2	40,9	26,2
SCR Vie	33,7	38,2	33,7	38,2
SCR Santé	16,2	25,6	16,2	25,6
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-57,3	-56,8	-57,3	-56,8
BSCR	183,8	173,8	183,8	173,8
SCR Opérationnel	10,0	9,4	10,0	9,4
Ajustement participation bénéf. futurs	-78,3	-64,2	-78,3	-64,2
Ajustement impôts différés	-27,6	-14,9	-39,8	-34,4
SCR	87,9	104,1	75,7	84,6

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	12,0	15,0	12,0	15,0
SCR contrepartie	3,3	3,7	3,3	3,7
SCR Vie	3,5	0,8	3,5	0,8
SCR Santé	8,6	10,3	8,6	10,3
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-8,2	-7,9	-8,2	-7,9
BSCR	19,3	22,0	19,3	22,0
SCR Opérationnel	1,9	1,7	1,9	1,7
Ajustement participation bénéf. futurs	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Ajustement impôts différés				
SCR	21,0	23,6	21,0	23,6

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché				
SCR contrepartie				
SCR Vie				
SCR Santé				
SCR Non-vie				
Diversification SCR				
BSCR				
SCR Opérationnel				
Ajustement participation bénéf. futurs				
Ajustement impôts différés				
EMS MMRS	47,3	46,4	47,3	46,4
SCR	47,3	46,4	47,3	46,4

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	3,4	4,1	3,4	4,1
SCR contrepartie	0,9	0,8	0,9	0,8
SCR Vie				
SCR Santé	0,0		0,0	
SCR Non-vie	7,6	3,8	7,6	3,8
Diversification SCR	-2,3	-2,0	-2,3	-2,0
BSCR	9,6	6,7	9,6	6,7
SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4	0,4
Ajustement impôts différés	-3,2	-2,0	-3,2	-2,0
SCR	6,8	5,0	6,8	5,0

AUXIA Assistance

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

ANNEXES : LES ETATS QUANTITATIFS

1. Entreprises entrant dans le périmètre du Groupe
2. Bilan prudentiel
3. Primes – sinistres et dépenses, par lignes d'activité
4. Primes – sinistres et dépenses par pays
5. Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
6. Fonds propres
7. Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard



SGAM Malakoff Médéric Humanis : Société de groupe d'assurance mutuelle
Siège social : 21 rue La Fayette - 75009 PARIS - N°SIREN 844 914 887

